

**Extrait du Registre des Délibérations
du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort**

SEANCE DU 26 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six juin à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 19 juin 2026

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents :		
CA Saint-Lô Agglo : M. Éric FOLLAIN, Mme Elisabeth QUINETTE, M. Laurent PIEN, Mme Morgane BUISSON, M. Jacques CLAIRAUX, M. Jérôme VIRLOUVET, M. Henri FONTAINE, M. Olivier GOULET	X	X
CC Villedieu Intercom : M. Serge BOSSARD, M. Samuel PACEY, M. Charly VARIN	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : Mme Corinne CLEMENT, M. Pascal BEUVE		X
CC Côte Ouest Centre Manche :		
CC Baie du Cotentin : M. Jean-Claude BEAUSSIN (suppléant de M. Gérard CHARRAULT), M. Mickaël DANICAN, M. Raynald AVISSE	X	X
Pouvoirs : Mme Virginie METRAL donne pouvoir à M. Éric FOLLAIN		
Excusés : Mme Virginie NEVEU MACHARD, M. Philippe BRIARD (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Christophe GILLES, M. Thierry LAISNEY (CC Côte Ouest Centre Manche)		
Nb de délégués en exercice : 21 Nb de délégués titulaires présents : 15 Nb de délégués suppléants présents : 1 Nb de pouvoirs : 1		

Le quorum est atteint. M. Éric FOLLAIN a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2026-29 : Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public du traitement des déchets

VU l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets,
VU le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 fixant notamment les indicateurs techniques et financiers devant figurer dans ce rapport annuel,
Considérant que ce rapport a été transmis aux délégués avec la convocation pour cette assemblée,

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical prend acte de la présentation du rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets au Point Fort Environnement.

Ainsi délibéré en séance,
Le 26 juin 2026
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Éric FOLLAIN



Le Président,

Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **15 JUIL. 2026**

Mis en ligne le : **15 JUIL. 2026**